

La définition du territoire

L'homme (Homo sapiens) trace des routes, des chemins qu'il sillonnera à pieds, à cheval, à vélo et avec des engins motorisés. Il découpe le territoire en parcs, en zones administratives ou communautaires, en propriétés individuelles, où les activités sont régulées. Il met en place une sorte de cadastre inspiré par la répartition des clans ancestraux de l'île en 88, négocié par le Conseil des Chefs son tracé ressemble à une colonne vertébrale habillée de ses côtes, un document à la frontière des gestions administrative et coutumière. Il construit un aéroport et un petit port, et peut-être un port plus grand, points d'entrée et de sortie, des réponses à l'isolement. Il s'assure que les satellites stationneront au-dessus de Rapa Nui ou la survoleront, relais de communication. Il puise l'eau, et regroupe ses déchets. Il fait entrer des vivants, plantes, animaux humains et non-humains, des matériaux, tous laissent leur trace dans l'eau, le sol, les sédiments. Certains sont là provisoirement, d'autres restent, certains échappent à sa gestion. Il plante la banane (Musa), la patate douce (Ipomoea batatas), l'igname (Dioscorea). Il introduit puis extermine le lapin (*Oryctolagus cuniculus*), finalement trop nuisible. Il évalue, quantifie, teste, creuse, arrache, brûle, cultive, introduit, multiplie, borne, sculpte, cueille, pêche, chasse. L'homme jouit de ce que le Droit romain a divisé entre usus, fructus et abusus, un pouvoir de détenir, d'altérer, d'utiliser, et de recueillir les fruits. Sa gestion prend la forme de conventions, de traités, de lois, de registres, de contrats, de coutumes, d'usages et de traditions. Elle s'étend sur la terre et ses profondeurs, dans le ciel, et sur la mer. Il met en mots, il met en histoires, il met en normes.

Les chevaux (*Equus caballus*) de Rapa Nui cheminent librement. Ils remontent le vent naseaux dilatés. Ils marchent le long des routes qui ne leur sont plus réservées. Ils visitent les trous d'eau douce cachés dans les plis de la terre et sur l'estran. Dans leurs pérégrinations, ils ensemencent l'île des graines mêlées à leur crinière ou à leurs excréments. Pourtant la chair du haut de leur cuisse porte une marque profondément imprimée. Celui, qui l'a apposée, a le droit de leur passer un licol et de les chevaucher. Il peut aussi décider de les parquer dans un enclos. Si cette assignation à résidence dure suffisamment, le propriétaire du cheval, car c'est ainsi qu'il doit être nommé, prétendra à la possession légale du terrain. Le droit de propriété devient droit contagieux par le

simple piétinement des sabots. En traçant leur route, en se regroupant autour des points d'eau, en contournant les massifs poisseux de mélinois, en choisissant un pâturage ou des compagnons, les chevaux dessinent un Rapa Nui qui leur appartient. Parfois les hommes plantent une barrière et mettent fin à cette liberté, alors ils deviennent agents de la gestion du territoire par les humains.

Le mélinois à petites fleurs (*Melinis minutiflora*), ou herbe à mélasse, a été introduit par l'homme pour servir de fourrage. Cette espèce est aujourd'hui considérée par l'homme comme envahissante sur Rapa Nui. Son aire géographique s'étend, changeant l'écologie de l'île. Pyrophile, le mélinois profite du feu pour coloniser de nouveaux territoires et favorise la propagation des incendies. Herbacée vivace, il forme des zones d'un vert tendre ondulant fournies de longs plumeaux vaporeux, qui doivent émettre un bruissement légèrement aigu dans le vent. La « mélasse » du mélinois est une substance odorante et collante, la crée un tissu végétal dense, ces caractéristiques contraignent la circulation des plus gros animaux de Rapa Nui, hommes, chevaux, moutons (*Ovis aries*). Pour traverser les paysages occupés, on se plonge jusqu'au cou dans la masse végétale, on se faufile, on pousse, on écarte, on écrase pour finalement s'extraire pantelant et poisseux. Dans son avancée, le mélinois entraîne un cortège d'espèces compagnes, champignons, bactéries, décomposeurs de la litière, qui sont arrivées accrochées à leur racines, dans le peu de terre qui les accompagnait, ou même en symbiose avec leurs cellules. Ce tapis végétal puise dans les ressources du sol et modifie l'équilibre des éléments qui le constituent, NPK, comme sa biodiversité. Le Mélinois, comme les autres envahissantes, change profondément les dynamiques vivantes qui tissent le territoire. Elles établissent de nouvelles règles d'occupation des sols et de cohabitation.

163 km²
 La définition du territoire
 Récit écrit par Pauline Briand
<http://163km2.land>
 CC BY-NC-SA 4.0